Les enjeux éthiques et théologiques du don d'organes

L'Assemblée du Consistoire se penche régulièrement sur des questions éthiques d'actualité afin de donner une parole d'Eglise sur des sujets sensibles. Lors de la session du Consistoire de mars 2009, le pasteur Pierre Aubert, aumônier, a présenté la question du don d'organes. Réflexions.

Pierre Aubert

Grâce à l'excellente information fournie par l'Office suisse de la santé (cf. www.bag.admin.ch), chacun est à même, aujourd'hui, de se renseigner et de se forger une opinion sur le don d'organes. Ce site nous rappelle qu'« un don d'organes peut permettre à une personne souffrant d'une maladie grave de survivre ou d'améliorer notablement sa qualité de vie. Il ne fournit toutefois pas la garantie que le receveur survivra ni que celui-ci guérira totalement ». La transplantation d'organes est devenue un traitement courant à partir des années 70 grâce à la mise au point de médicaments contre les réactions de rejet. En quelque sorte « victime de son succès », cette médecine de la transplantation doit faire face aujourd'hui à de nouveaux défis ; parmi ceux-ci, celui de l'offre de dons d'organes ne correspondant plus à la demande. Cette situation nous interpelle comme chrétiens. Ma courte pratique d'aumônier d'hôpital m'a permis de constater le rayonnement de deux patients ayant donné un de leurs reins : il y a du bonheur à donner, qui s'est un peu affaibli dans notre société occidentale.

Informer ses proches

Mon expérience d'accompagnement de familles perdant un proche à l'hôpital m'a aussi montré la difficulté pour une famille devant faire face à un décès d'un proche d'accueillir une demande de don d'organes sans y être préparée d'avance. Il importe donc que ce sujet soit débattu et que ceux et celles qui prennent une carte de donneur en informent leurs proches. En Suisse le prélèvement d'un organe suppose une autorisation. Celui qui souhaite faire don de ses organes après son décès peut en faire la déclaration par écrit (par exemple en prenant une carte de donneur) ; et si la volonté du défunt n'est pas connue, ses proches peuvent prendre la décision en son nom, tout en respectant sa volonté présumée. Le don d'organes est donc un don librement consenti. Le corps, dans la tradition chrétienne, tient une place importante : il est confié à l'être humain qui s'en trouve le gérant libre et responsable devant Dieu ; le corps mort n'a rien de sacré, même s'il s'agit de respecter la personne du donneur comme celle du receveur ; ce qui suppose un souci d'accompagnement des familles dans la manière d'annoncer une demande de don d'organes dans une situation souvent de choc et de deuil à commencer. Le don d'organes suscite parfois des résistances car il touche à l'intégrité de la personne : face à cela on peut rappeler que respecter l'intégrité du donneur peut aussi signifier respecter l'ensemble de sa vie mémorisée et racontée, ce qui fait le sens de sa vie.

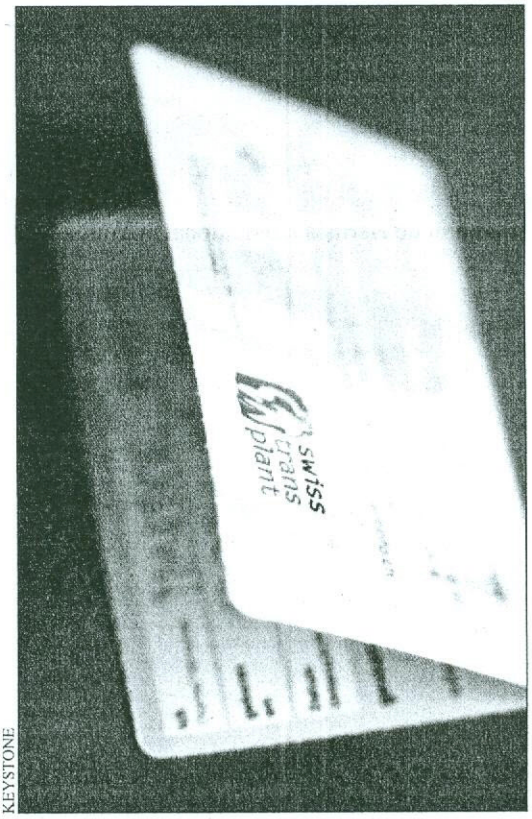

KEYSTONE

▲ **Remplir soi-même une carte de donneur évite à la famille de prendre une décision difficile.**

Marquer sa reconnaissance

Mais pourquoi donner un organe ? Chacun devrait d'abord se poser la question : Si je suis prêt un jour à recevoir un organe, est-ce juste de refuser d'être un donneur potentiel ? Une des raisons du don peut être la reconnaissance : reconnaissance pour ma santé, ma vie qui me pousse au don. Cette expression de la reconnaissance pourrait commencer pour les plus jeunes par le don du sang. Une autre raison peut être l'expression d'une solidarité humaine à l'égard des plus faibles : prend-on le temps de penser à celui ou celle qui pourrait mieux vivre en recevant un nouvel organe ? Enfin, le don d'organes peut parfois donner un peu de sens à des morts complètement tragiques et absurdes, même si elle n'évite pas pour les familles le difficile travail du deuil. « Nul n'est à soi sa propre origine et l'on ne vit que d'être engendré et d'engendrer » (J.-F. Collange).

Pour approfondir la question : *Ethique et transplantation d'organes,* sous la direction de J.-F. Collange (avec des contributions de médecins, d'un anthropologue et d'un théologien). Ellipses, 2000.